



CEC
CCA
CCE

Plan Opérationnel pour 2022

Annexe I



Table des matières

Annexe - Descriptifs de projets (seulement ceux approuvés en 2022).....	2
Accroissement de la transparence dans la chaîne d’approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits.....	2
Promotion de la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord.....	11
Amélioration de la qualité de l’air dans une optique de justice environnementale	18
Gestion des engins de pêche fantômes en Amérique du Nord	28

Annexe - Descriptifs de projets (seulement ceux approuvés en 2022)

Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits

1. Durée du projet : 24 mois

2. Budget : 270 000 \$ CA

3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :

L'un des concepts fondamentaux de l'économie circulaire consiste à ce que les matières réintroduites dans les chaînes de valeur ne présentent aucun danger pour la santé humaine et l'environnement. Toutefois, en l'absence de données sur la composition chimique des produits ou d'une mauvaise connaissance par l'industrie des substances chimiques qu'ils contiennent, il est difficile de déterminer les risques que présente pour la santé humaine et l'environnement le fait que ces produits contiennent intentionnellement ou non des substances chimiques. Ces lacunes et obstacles en matière d'information peuvent comprendre :

- un manque d'informations sur la composition chimique des matériaux recyclés et la méconnaissance des risques qu'ils peuvent présenter;
- des informations insuffisantes sur les substances de remplacement et les nouvelles substances toxiques (une substitution déplorable);
- des informations scientifiques éparses et/ou obsolètes;
- des restrictions découlant du fait que des informations commerciales sont confidentielles et que leur divulgation est limitée;
- l'absence de normalisation et d'orientation en matière d'échange de données entre les entreprises, les utilisateurs en aval et les consommateurs.

Ce projet vise à favoriser la collaboration entre les pays d'Amérique du Nord afin d'améliorer la transparence dans la chaîne d'approvisionnement (TCA), mais aussi de renforcer la capacité des gouvernements et des entreprises à déterminer et à prévenir l'introduction ou la réintroduction dans l'économie de produits contenant des substances chimiques préoccupantes (c.-à-d. celles qui ont ou peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement) ou des substances chimiques de remplacement préoccupantes (p. ex. une substitution déplorable). Cette collaboration entre les pays d'Amérique du Nord peut favoriser l'adoption de pratiques de TCA et aider les gouvernements et l'industrie :

- à trouver des solutions de remplacement appropriées pour les produits chimiques ou les catégories de produits chimiques qui suscitent des préoccupations;
- à éclairer les décisions portant sur le commerce et l'acquisition de matières premières, de composants de produits et de produits finaux à divers stades des chaînes de valeur, ce qui inclut la conception des produits et leur gestion en fin de vie utile;
- à informer les responsables des systèmes de recyclage et de gestion des déchets afin que la conversion et la réintroduction des matières sous forme de matériaux, de produits ou de procédés ultérieurs économiquement viables se déroulent en toute sécurité;
- à renforcer la capacité de l'industrie à se conformer aux exigences de déclaration des produits chimiques et aux règlements connexes;
- à permettre à l'industrie de constituer des chaînes d'approvisionnement résilientes qui répondent à la demande des consommateurs pour des produits plus sûrs et de l'information sur leur composition chimique.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Ce projet consistera à examiner les outils (les politiques, les systèmes d'échange de données et les normes environnementales) qui favorisent la transparence dans les chaînes d'approvisionnement, tant à l'échelle mondiale que nord-américaine, en vue de trouver des approches novatrices et des outils numériques facilitant l'identification et la divulgation des substances chimiques présentes dans les produits et les matières. Il visera à promouvoir des pratiques exemplaires d'échange d'information et de collaboration, et à mobiliser des représentants de divers secteurs industriels, des spécialistes de l'environnement, et des responsables gouvernementaux et techniques.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Il existe en Amérique du Nord des liens commerciaux étroits qui facilitent les mouvements de substances chimiques et de produits. Pour cette raison, le projet visera à favoriser la collaboration entre les trois pays à propos de la TCA, afin de créer les conditions qui permettront aux exportateurs (à l'intérieur et à l'extérieur du continent) de divulguer la teneur en substances chimiques des produits qu'ils fabriquent et vendent. La faisabilité et l'incidence de ce projet seront optimales en échangeant de l'information à l'échelle du continent, notamment les listes établies par chaque pays concernant les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, qui sont réglementées par des programmes nationaux et/ou qui font l'objet d'engagements internationaux.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Le projet s'inspirera des priorités communes relatives aux substances chimiques (ou à leurs catégories) qui suscitent des préoccupations communes, relèvent de la compétence d'organismes gouvernementaux, et sont visées par des accords étatiques, provinciaux, fédéraux ou internationaux. Il serait possible d'exploiter les synergies qui découlent des efforts nationaux en cours afin d'éclairer et de compléter ce projet, notamment :

- La *Safer Chemical Ingredients List* (liste des ingrédients chimiques les plus sûrs) de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, qui propose des solutions de remplacement aux substances chimiques répondant aux critères du *Safer Choice Program* (Programme des choix les plus sûrs).
- Des consultations au sujet de la TCA et de l'étiquetage obligatoire dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques du Canada et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
- Le projet d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), qui visera la mise sur pied d'un centre (ou d'un réseau) d'excellence multipartite spécialisé en substituts et en solutions de remplacement éclairées.
- Le *Programa Sectorial de Medio Ambiente y Recursos Naturales 2020-2024* (Promarnat, Programme sectoriel sur l'environnement et les ressources naturelles pour 2020 à 2024) du Mexique, qui vise à promouvoir le changement et l'innovation dans la production et la consommation de produits et de services, et l'*Inventario Nacional de Sustancias Químicas* (Inventaire national des substances chimiques).

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Les activités de mobilisation des intervenants donneront lieu à la participation de spécialistes de tous les secteurs pertinents, y compris d'organisations tribales, autochtones et des Premières Nations.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet comptera également sur la participation d'intervenants représentant l'industrie et les gouvernements lors de consultations ayant comme objectif d'échanger de l'information sur les pratiques exemplaires, de déterminer les obstacles à la TCA et d'étudier la possibilité d'instaurer cette transparence à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les résultats obtenus permettront de mettre sur pied des projets pilotes ainsi que de conclure des partenariats entre des secteurs industriels, les autorités gouvernementales, des spécialistes en la matière et des organisations non gouvernementales (ONG).

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organisme ou organisation responsable	Pays
Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC)	Canada
L' <i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) du <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
L' <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement), l' <i>Office of Chemical Safety and Pollution Prevention</i> (Bureau de la sécurité et de la prévention de la pollution par les substances chimiques)	États-Unis

Autres organismes ou personnes (le cas échéant) *	Pays
Le ministère de la Santé	Canada
Environmental Defence Canada	Canada
La <i>Dirección General de Industria</i> (Direction générale de l'industrie) du Semarnat	Mexique
L' <i>Asociación Nacional de la Industria Química</i> (ANIQ, Association nationale de l'industrie chimique)	Mexique
Le <i>Secretaría de Economía</i> (ministère de l'Économie)	Mexique
L' <i>Administración General de Aduanas</i> (AGA, Administration générale des douanes)	Mexique
Le <i>Secretaría de Comunicaciones y Transportes</i> (SCT, ministère des Communications et des Transports)	Mexique
La <i>Comisión Federal para la Protección de Riesgos Sanitarios</i> (Cofepris, Commission fédérale de protection contre les risques sanitaires)	Mexique
Le <i>State Department</i> (Département d'État)	États-Unis

La <i>Consumer Product Safety Commission</i> (Commission de surveillance des produits de consommation)	États-Unis
Le <i>Lowell Center for Sustainable Production - UMass Lowell</i> (Centre pour la production durable de l'University of Massachusetts à Lowell)	États-Unis
La <i>Health Product Declaration Collaborative</i> (Association pour la déclaration des produits sanitaires)	États-Unis
D'autres établissements universitaires	Canada, Mexique, États-Unis
Des ONG des secteurs de la santé et de l'environnement	Canada, Mexique, États-Unis
Le secteur privé et des associations professionnelles	Canada, Mexique, États-Unis

* D'autres entités s'associeront à ces travaux, notamment des ONG, des entreprises privées et d'autres intervenants. Leur participation est en cours de confirmation.

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget.

OBJECTIF 1	Favoriser une connaissance commune des instruments, des exigences, des technologies et des méthodes actuels et nouveaux à l'échelle nord-américaine et mondiale pour assurer la transparence dans la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des obstacles éventuels et des moyens qui permettraient de les surmonter.
Activité 1 Budget 85 000 \$ CA	Examen et évaluation des pratiques, des outils, des défis et des règlements en rapport avec la transparence dans les chaînes d'approvisionnement (TCA) au sujet des substances chimiques.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport d'évaluation provisoire établi à l'interne. - L'identification d'une ou de plusieurs études de cas sectorielles potentielles sur les pratiques exemplaires en matière de TCA.

Résultats escomptés, évaluation du rendement	Une évaluation qui définit le contexte et le cadre des pratiques et des défis relatifs à la TCA, et se fonde sur un examen détaillé ainsi que sur la contribution de spécialistes en la matière.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Des études ont déjà eu lieu à propos de la TCA en vue d'élaborer des politiques connexes, mais on constate un manque général de connaissances sur la composition des substances chimiques préoccupantes dans les produits de consommation, alors qu'elles permettraient de s'assurer que certaines matières sont sans danger pour la santé humaine et l'environnement si elles sont réintroduites dans les chaînes de valeur. Il est par ailleurs nécessaire de recueillir de l'information sur les méthodes actuelles d'application obligatoire des exigences relatives à la TCA à l'échelle mondiale et nord-américaine, ainsi que sur le recours à la technologie pour soutenir et orienter les stratégies visant à améliorer et à appliquer les pratiques favorisant la TCA.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Les organismes compétents auront une meilleure connaissance des pratiques favorisant la TCA ainsi que des lacunes en ce qui a trait à la communication de données sur la composition chimique des produits, ce qui leur permettra de surmonter les obstacles à l'amélioration de ces pratiques. Par ailleurs, cette activité aidera à déterminer quels secteurs industriels appliquent actuellement des pratiques exemplaires en matière de TCA.	
Sous-tâche 1.1	Mener des recherches détaillées à propos des actuels systèmes d'échange de données sur les chaînes d'approvisionnement, des nouvelles technologies, des pratiques exemplaires, des intervenants pertinents, des normes de performance environnementale, des écoétiquettes, des politiques d'approvisionnement, des mesures incitatives visant à renforcer la transparence du marché, de la liste des substances réglementées et d'autres réglementations. Cette évaluation permettra aussi de cerner les problèmes récurrents que posent les substances de remplacement ainsi que les obstacles auxquels se heurte l'industrie (c.-à-d. des substituts déplorables), mais aussi de comparer le degré de TCA dans différents secteurs afin d'en identifier un ou plusieurs et de mener une étude de cas à leur sujet.	Quand : à la fin de 2022.
Sous-tâche 1.2	Entreprendre une évaluation en collaboration avec des intervenants pertinents afin de choisir un ou plusieurs secteurs pouvant faire l'objet d'une étude de cas.	Quand : au début de 2023.

Activité 2 Budget 85 000 \$ CA	Mener une étude de cas au sujet d'un ou de plusieurs secteurs industriels (choisis en fonction de l'activité 1) qui appliquent actuellement des pratiques exemplaires en matière de TCA, ainsi que sur les connaissances quant à la composition des produits.	
Réalisations	- Une ou plusieurs études sur un ou plusieurs secteurs industriels qui appliquent des pratiques exemplaires en matière de TCA.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	L'étude ou les études de cas viendront compléter l'information figurant dans le rapport provisoire relatif à l'activité 1.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	S.O.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Les organismes compétents et les principaux intervenants de l'industrie disposent d'informations qui découlent de leur expérience et leur permettent de combler des lacunes dans l'instauration de la TCA, mais aussi de tirer parti des possibilités qu'elle offre.	
Sous-tâche 2.1	Mener une ou plusieurs études au sujet d'un ou de plusieurs secteurs industriels qui consisteront à examiner la façon d'instaurer la TCA, les obstacles à franchir et l'incidence de la TCA sur le ou les secteurs choisis.	Quand : au milieu de 2023.
Sous-tâche 2.2	Produire un rapport d'étude de cas et l'intégrer au rapport provisoire interne de l'activité 1.	Quand : au milieu de 2023.
Activité 3 Budget 100 000 \$ CA	En fonction des résultats obtenus dans le cadre des activités 1 et 2, identifier des projets pilotes visant à appliquer les pratiques favorisant la TCA et de diffuser les résultats du projet.	
Réalisation	Un rapport final formulant des recommandations relatives aux approches susceptibles d'améliorer la TCA dans chaque pays, aux possibilités de mener des travaux et/ou des projets pilotes, et à l'élaboration de documents de sensibilisation à propos du projet.	

Résultats escomptés, évaluation du rendement	La détermination de possibilités de mener des projets pilotes ayant trait à la TCA servira de fondement à de futurs projets pilotes sectoriels ou à des plans nationaux de renforcement des capacités en vue d’instaurer la TCA.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Dans le cadre de cette activité, l’information de base sera celle qui figurera dans le rapport provisoire relatif aux activités 1 et 2.	
Cible (d’ici la fin du projet)	Les organismes compétents, les secteurs industriels et les autres intervenants disposent d’informations et de recommandations en vue de mener des travaux dans ce domaine.	
Sous-tâche 3.1	Organiser des ateliers ou des consultations (p. ex. des webinaires, des ateliers en ligne, des sondages) avec les intervenants de l’industrie et d’autres spécialistes afin de diffuser les résultats du projet et de recevoir d’autres recommandations relatives : a) aux projets pilotes qu’il serait possible de mener dans le cadre d’une phase ou d’un projet ultérieur; b) aux méthodes d’établissement de plans de renforcement des capacités en vue d’instaurer ou d’accroître la TCA; c) à l’élaboration de documents de sensibilisation destinés à l’industrie.	Quand : au début de 2024.
Sous-tâche 3.2	Regrouper les recommandations et la documentation dans un rapport final qui comprendra l’information découlant des activités 1 et 2, et donner un aperçu des prochaines démarches que pourrait entreprendre chacun des trois pays nord-américains.	Quand : au milieu de 2024.

12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
D’ici la fin de 2024, le document publié permettra aux organismes visés et aux intervenants nord-américains intéressés de connaître l’éventail d’outils (de nouvelles technologies), ainsi que les méthodes et les exemples qui guideront les activités d’instauration de la TCA.	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage sur la perception des intervenants, avant et après la mise en œuvre du projet, au sujet : <ul style="list-style-type: none"> o des technologies, des pratiques et des règlements (actuels et nouveaux) relatifs à la TCA; o des obstacles auxquels fait face l’industrie;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ des moyens permettant de surmonter éventuellement ces obstacles.
<p>D'ici la fin de 2024, tous les organismes visés et les intervenants nord-américains intéressés sauront comment surmonter les obstacles à l'instauration de la TCA et disposeront d'un réseau de personnes-ressources afin de contribuer à leurs travaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt et mobilisation des participants au sondage concernant la mise en œuvre de projets pilotes à l'échelle du continent dans le cadre d'une deuxième phase ou d'un deuxième projet. <p>* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.</p>

Promotion de la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord

- 1. Durée du projet :** de janvier 2022 à décembre 2023 (24 mois)
- 2. Budget :** 497 000 \$ CA
- 3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés; avantages et bénéficiaires :**

Étant donné que les pollinisateurs contribuent à la reproduction de 80 % des plantes vasculaires sauvages et de 75 % des espèces cultivées, ils s'avèrent essentiels à la sécurité alimentaire, au bien-être des populations humaines et aux écosystèmes naturels. Or, le nombre de pollinisateurs a chuté dans le monde entier en raison de la perte et de la dégradation de leurs habitats, de l'agriculture intensive, d'agents pathogènes, d'espèces envahissantes, des changements climatiques et de l'utilisation excessive de produits agrochimiques, dont les pesticides. Ce déclin commande des mesures urgentes de conservation et la mobilisation d'intervenants dans différents secteurs.

Reconnaissant l'urgence d'agir de façon concertée, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont établi les fondements d'une collaboration régionale sur la conservation des pollinisateurs au moyen d'un projet initial. Pendant deux ans, le projet a permis d'organiser des ateliers ciblés et de soutenir une analyse documentaire afin de contribuer à la rédaction d'une ébauche du premier cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs. Conçu comme une base à partir de laquelle mettre en place des mesures concrètes pour soutenir la collaboration continentale, le cadre comprend un état des connaissances sur les pollinisateurs d'Amérique du Nord, des recommandations visant à tenir compte des dimensions humaines dans les efforts de conservation et des priorités dans les mesures concertées. Ce cadre fait valoir la nécessité de disposer de données de surveillance harmonisées à long terme afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies efficaces de conservation des pollinisateurs.

Les trois pays peuvent maintenant tracer la voie à suivre pour travailler de concert en s'appuyant sur cette base et sur les enseignements tirés de leur collaboration à l'égard de la conservation des monarques, ainsi que sur les efforts nationaux en cours visant la conservation des pollinisateurs (notamment la stratégie nationale sur les pollinisateurs du Mexique et son plan de mise en œuvre, et les efforts du Canada et des États-Unis destinés à renforcer la coordination sur les plans national et international). Grâce à l'échange de pratiques exemplaires et de stratégies pertinentes en vue d'organiser et d'entreprendre l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes, ce projet jettera les bases de l'établissement de dépôts de données normalisés et plus fiables afin d'éclairer le choix de mesures de conservation à l'échelle du continent. En outre, le projet permettra de concevoir des outils et du matériel de communication en vue de sensibiliser le public sur les abeilles indigènes et l'importance qu'elles revêtent, ainsi que de susciter le passage à l'action au moyen de la science citoyenne et de la participation communautaire.

4. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Le projet comporte de nouveaux outils afin de remédier au manque et à la disparité des données, car cela entrave la conservation des pollinisateurs. Ces outils exploitent les données disponibles pour mieux cibler les ressources permettant d'accroître le rendement en matière de conservation. Le projet comprend également une composante de participation communautaire et de communication qui permettra de déterminer les possibilités d'action et d'intendance avec les intervenants, et de sensibiliser ceux qui ne seraient pas conscients de l'importance que revêtent les abeilles indigènes à l'égard de leur environnement, de leurs moyens de subsistance et de leur bien-être.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Les pollinisateurs ont une importance capitale pour la sécurité alimentaire et d'autres services écosystémiques, et chaque pays nord-américain a mis des activités en place afin de contrer leur déclin. Suivant l'exemple du fructueux modèle de collaboration de la Commission de coopération environnementale (CCE) sur la conservation des monarques, le projet constituera une première étape dans la mise en œuvre des recommandations qu'énonce le cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs, et commencera par combler les énormes lacunes en matière de connaissances et d'informations en recourant à l'un des meilleurs moyens : l'action concertée. Compte tenu des défis que présentent la collecte de données et la surveillance des pollinisateurs dans les trois pays, il est possible de tirer parti des efforts nationaux en cours pour partager les connaissances et concevoir des outils novateurs afin de cibler adéquatement les activités de conservation. Le projet encouragera également l'échange des enseignements tirés de la mise en place de protocoles de surveillance et de la science citoyenne sur la conservation des abeilles indigènes.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Bien que divers travaux soient en cours sur les plans local et national en vue de soutenir la conservation des pollinisateurs au Canada, au Mexique et aux États-Unis, la collaboration trinationale a connu des limites jusqu'à présent, à l'exception des travaux

exclusivement axés sur les monarches. Le précédent projet a permis de lancer le processus d'établissement d'une collaboration nord-américaine inclusive en ce qui a trait à la conservation des pollinisateurs, et le présent projet s'appuiera sur les stratégies et les lacunes en matière de connaissances que les intervenants ont relevées afin de soutenir et de conjuguer les efforts déployés à l'échelle locale et régionale.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

En Amérique du Nord, il existe un ensemble diversifié de connaissances écologiques traditionnelles sur les pollinisateurs, notamment en ce qui concerne leur lien avec la production alimentaire. Au Mexique, les Mayas possèdent un vaste savoir ancestral sur la gestion des abeilles indigènes dont pourrait tenir compte ce projet. Les collectivités autochtones et locales seront également impliquées, le cas échéant, au cours de l'établissement de la portée du projet ainsi que de son calendrier d'exécution.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet mobilisera et incitera le grand public à agir sur le plan communautaire au moyen d'outils de communication accessibles et inclusifs pour l'informer des avantages environnementaux, sociaux et économiques que les abeilles indigènes présentent pour les collectivités, la production alimentaire et le fonctionnement des écosystèmes naturels.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex., des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organismes ou organisations responsables	Pays
Environnement et Changement climatique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Parcs Canada	Canada
<i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), <i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), <i>Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural</i> (Sader, ministère de l'Agriculture et du Développement rural)	Mexique

<i>Fish and Wildlife Service (FWS, Service de la pêche et de la faune des États-Unis), United States Geological Survey (USGS, Commission géologique des États-Unis), Department of Agriculture (ministère de l'Agriculture)</i>	États-Unis
Autres organismes ou personnes	Pays
Organisations non gouvernementales	Canada, Mexique et États-Unis
Organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Autorités locales, municipales et régionales	Canada, Mexique et États-Unis
Partenaires communautaires	Canada, Mexique et États-Unis
Spécialistes du milieu universitaire	Canada, Mexique et États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Échanger des stratégies afin d'organiser et de réaliser l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes en Amérique du Nord.
Activité 1 Budget : 60 000 \$ CA	L'échange de pratiques exemplaires pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes au moyen d'une nouvelle communauté de praticiens en Amérique du Nord.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - La tenue d'un atelier virtuel sur l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes avec des spécialistes nord-américains. - L'établissement d'un compte rendu de l'atelier comportant des études de cas, des protocoles et des pratiques exemplaires pour la surveillance des abeilles indigènes.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès des praticiens aux informations nécessaires à l'élaboration de protocoles d'inventaire et de surveillance. - La constitution d'une communauté de praticiens pour échanger les connaissances sur la surveillance des abeilles indigènes.
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - Des stratégies et des méthodes d'inventaire et de surveillance des abeilles indigènes dans certaines régions d'Amérique du Nord.
Cible (à la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - La publication du compte rendu d'atelier comportant des études de cas, des protocoles et des pratiques exemplaires pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes.

Sous-tâche 1.1	La tenue d'un atelier virtuel pour examiner, avec des spécialistes de toute l'Amérique du Nord, des études de cas, des protocoles en place et des points de vue concernant l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes.	Au milieu de 2022.
Sous-tâche 1.2	La mise sur pied d'une collection d'études de cas, de protocoles en place, de pratiques exemplaires et d'informations tirées de l'atelier qui servira de référence aux praticiens.	De la fin de 2022 au début de 2023.
Activité 2 Budget : 247 000 \$ CA	L'élaboration de stratégies et d'outils en vue d'organiser et de prioriser l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes au Canada, au Mexique et aux États-Unis.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - La tenue d'un atelier, avec des spécialistes nord-américains sur les outils géospatiaux de prise de décision. - L'élaboration d'outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, mis à jour et adaptés aux besoins en Amérique du Nord. - L'établissement de priorités géospatiales pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes cartographiées dans chaque pays. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation des outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, aux spécialistes du Canada, du Mexique et des États-Unis. - La mise à jour des outils géospatiaux de prise de décision adaptés aux utilisateurs nord-américains. - L'examen et le choix de priorités géospatiales pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - L'outil national localisant la répartition des abeilles qui est en cours d'élaboration en vue de l'utiliser aux États-Unis, et des outils géospatiaux pour localiser les pollinisateurs en cours d'élaboration au Mexique. 	
Cible (à la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation des outils géospatiaux de prise de décision aux utilisateurs nord-américains. - L'établissement de priorités pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes dans les trois pays. - L'utilisation des outils géospatiaux de prise de décision par au moins deux spécialistes par pays, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles. 	
Sous-tâche 2.1	La tenue d'un atelier afin de présenter aux spécialistes nord-américains les outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des	À la fin de 2022.

	abeilles, et d'explorer des fonctions élargies pouvant s'avérer utiles pour organiser les travaux d'inventaire et de surveillance.	
Sous-tâche 2.2	Le soutien à la poursuite de la conception d'outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, au besoin.	Au début de 2023.
Sous-tâche 2.3	L'organisation d'un atelier en vue d'échanger sur les mises à jour des outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, et d'entreprendre la cartographie et l'établissement des priorités géospatiales pour chaque pays.	Au milieu de 2023.
Sous-tâche 2.4	La production d'un rapport sur la manière dont les outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, sont utilisés et exploités au cours des ateliers en vue d'établir des priorités géospatiales aux fins d'inventaire et de surveillance.	Du milieu à la fin de 2023.
OBJECTIF 2	Élaborer des outils et du matériel de communication pour susciter le passage à l'action.	
Activité 3 Budget : 190 000 \$ CA	La communication des avantages environnementaux, sociaux et économiques que les abeilles indigènes présentent pour les collectivités, la production alimentaire et le fonctionnement des écosystèmes naturels.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils et du matériel de communication faisant valoir l'importance que revêtent les abeilles indigènes et les pollinisateurs en tant que bien public. - La mise à l'essai du matériel de communication dans trois collectivités. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	La disponibilité des outils et du matériel de communication dans les trois langues pour faire connaître l'importance que revêtent les abeilles indigènes et les pollinisateurs en tant que bien public, et expliquer les mesures que la population peut prendre.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du matériel de communication sur les pollinisateurs disponible dans les trois pays. - Le fait que la sensibilisation du public est limitée au sujet des abeilles indigènes et des avantages connexes qu'elles offrent. 	
Cible (à la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils et du matériel de communication faisant valoir l'importance des abeilles indigènes et des pollinisateurs sont à la disposition des intervenants. - Les publics cibles dans les collectivités pilotes sont davantage informés sur les abeilles indigènes et leur importance. 	

Sous-tâche 3.1	La tenue d'un atelier de planification avec le comité directeur du projet et les spécialistes compétents pour déterminer le public cible (p. ex. les producteurs, les jardiniers urbains et les collectivités adjacentes aux parcs nationaux), les principaux messages et les appels à l'action.	Au début de 2022.
Sous-tâche 3.2	L'élaboration de matériel de communication reposant sur l'information disponible afin de renseigner le public cible sur les pollinisateurs en tant que bien public, ainsi que sur l'existence des abeilles indigènes et leur importance pour la nature et la population.	Du milieu à la fin de 2022.
Sous-tâche 3.3	L'élaboration et la mise en œuvre du matériel de communication dans trois collectivités pilotes (une dans chaque pays).	Du début au milieu de 2023.

12. Décrire les effets escomptés après le projet :

Effets escomptés (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
D'ici décembre 2025, une communauté de praticiens nord-américains disposera des connaissances et des références nécessaires pour élaborer des stratégies efficaces d'inventaire et de surveillance.	Données probantes indiquant que les praticiens des trois pays appliquent des stratégies novatrices d'inventaire et de surveillance.
D'ici décembre 2025, les praticiens auront les connaissances nécessaires pour utiliser un outil géospatial afin de prioriser et d'organiser les travaux de surveillance.	Données probantes indiquant que l'outil national localisant la répartition des abeilles sert à prioriser et à cibler les ressources de surveillance.
D'ici décembre 2025, les collectivités et les partenaires utiliseront les outils de communication de la CCE afin de faire connaître l'importance des abeilles indigènes en tant que bien public.	Données probantes indiquant que les collectivités pilotes et les publics cibles sont mieux informés sur le bien public que représentent les abeilles indigènes.
* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.	

Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale

1. Durée du projet : 2022 à 2025

2. Budget : 1 000 000 \$ CA (y compris les coûts opérationnels et administratifs)

3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires (200 mots au maximum) :

Le carbone noir (CN), ou « suies » (un composant de matières particulaires [PM]) est un contaminant atmosphérique important qui a des répercussions sur la santé publique, mais aussi sur le climat. Les émissions de ce contaminant proviennent notamment du brûlage agricole, de la combustion résidentielle de bois, et de la combustion de carburants fossiles pour les besoins des transports et des activités industrielles. Les systèmes de surveillance de la pollution atmosphérique de nos pays ont une portée limitée, et des millions de personnes en Amérique du Nord vivent dans des collectivités qui ne disposent d'aucun moyen de mesurer la qualité de l'air sur le plan local. Ce projet vise à créer des partenariats qui permettront d'intervenir à l'égard de la mauvaise qualité de l'air constatée dans les collectivités en raison d'une exposition à des taux élevés d'émissions de CN et de matières particulaires (PM_{2,5}), mais aussi dans les collectivités susceptibles de subir des dommages ou des risques environnementaux disproportionnés, et/ou d'éprouver de l'inquiétude en matière de justice environnementale. Le projet a pour objectif de collaborer avec les intervenants locaux en vue de déterminer les sources d'émissions et de surveiller la qualité de l'air, tout autant que d'élaborer d'éventuelles stratégies d'atténuation des émissions, d'évaluer les avantages qu'elles procurent et de les appliquer. Dans le cadre du projet, il est prévu de choisir et d'installer des capteurs de polluants atmosphériques à faible coût dans les collectivités visées, au moins une par pays, ce qui leur permettra de documenter, de connaître et d'atténuer beaucoup mieux les sources d'exposition aux PM_{2,5} et au CN, tout en accroissant la transparence de l'information sur la qualité de l'air, et en élargissant son accès à la population et aux décideurs locaux.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) (100 mots au maximum) :

La participation directe des collectivités et la prise en compte des connaissances et des besoins locaux sont essentielles à la réussite de ce projet; celui-ci visera donc à mobiliser les autorités locales, les dirigeants communautaires, les établissements universitaires et les organisations de la société civiles concernées afin d'assurer la mise en œuvre efficace des activités. Le projet visera également à établir des partenariats de collaboration afin de concevoir des plans et des activités de renforcement des capacités permettant de remédier aux mauvaises conditions de l'air ambiant dans les collectivités en entreprenant des projets de surveillance et d'atténuation des émissions de PM_{2,5} et de CN. L'accès aux informations qui découleront de ce processus contribuera à l'éducation environnementale des collectivités et permettra de mieux connaître les conditions environnementales et sanitaires, et de susciter une participation plus active du public à la gouvernance environnementale. En outre, des capteurs à faible coût compléteront les réseaux de surveillance réglementaires, élargiront l'accès du public aux données sur la pollution atmosphérique et le sensibiliseront davantage à ce type de pollution.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

En collaborant à l'évaluation de technologies et de stratégies à faible coût appropriées à la surveillance des taux de CN dans les collectivités, les trois pays pourront acquérir une connaissance commune des moyens d'améliorer la portée de leurs réseaux de surveillance de la qualité de l'air. Bien que les défis et les priorités liés à la résolution des problèmes que suscitent la qualité de l'air et la justice environnementale dans chacun des trois pays nord-américains puissent être différents, une approche de mise en œuvre fondée sur la participation des collectivités permettra d'établir un plan d'action destiné à améliorer encore plus la situation grâce à l'acquisition de renseignements prioritaires en matière de santé et au renforcement de la gouvernance dans les collectivités nord-américaines.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Compte tenu de la portée spatiale limitée des systèmes nationaux de surveillance de la pollution atmosphérique dans les trois pays nord-américains, la mise en place de capteurs à faible coût offrira un moyen d'élargir l'accès du public aux données sur la pollution atmosphérique dans les zones où ils vivent et travaillent, de les sensibiliser à ce type de pollution, et de compléter les données recueillies par les réseaux réglementaires. Bien que des efforts soient déployés afin d'installer des capteurs de PM_{2,5} à faible coût dans des régions qui ne font pas l'objet d'une surveillance réglementaire, ces instruments ne sont pas nécessairement destinés à régler les problèmes de pollution de l'air auxquels font face les collectivités.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Le projet priorisera la mobilisation de collectivités préoccupées par la justice environnementale, par exemple des collectivités autochtones aux prises avec une mauvaise qualité de l'air. Les informations sur la qualité de l'air et les émissions de PM_{2,5} et de CN sur le plan local accroîtront la capacité décisionnelle des collectivités à l'égard des stratégies d'atténuation visant à améliorer la qualité de l'air et la santé de la population.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Ce projet favorisera la collaboration avec des collectivités intéressées du Canada, du Mexique et des États-Unis qui sont touchées, de manière disproportionnée, par la pollution atmosphérique que causent les émissions de PM_{2,5} et de CN, et qui ont besoin de surveiller la qualité de l'air ambiant et d'atténuer les émissions. Le projet visera également à mobiliser les autorités locales, les dirigeants communautaires, les établissements universitaires et les organisations de la société civile concernées afin de soutenir les activités et d'assurer leur mise en œuvre efficace, ainsi que l'application efficace et accessible des connaissances à la suite du projet. De plus, le projet pourrait donner lieu à une collaboration avec un ou plusieurs fabricants ou fournisseurs de capteurs de PM_{2,5} et de CN à faible ou moyen coût, et à la participation de spécialistes techniques collaborant à d'autres travaux existants au choix d'une technologie, à la conception de la surveillance, ainsi qu'à la gestion, à l'analyse et à l'interprétation des données.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organismes ou organisations responsables	Pays
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
<i>L'Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) du <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique

L'Office of Air Quality Planning and Standards (Bureau de la planification et des normes de qualité de l'air) de l'Environmental Protection Agency (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
Des organismes municipaux, des ONG, et des organismes environnementaux et sanitaires communautaires locaux*.	Canada, Mexique et États-Unis

Autres organismes ou personnes (le cas échéant)*	Pays
Santé Canada	Canada
Le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
L' <i>Instituto Nacional de Salud Pública</i> (INSP, Institut national de santé publique)	Mexique
<i>Department of State</i> (DOS, Département d'État)	États-Unis
Les <i>Centers for Disease Control and Prevention</i> (CDC, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies)	États-Unis
D'autres programmes pertinents de l'EPA (p. ex. le programme <i>Smoke Sense</i>)	États-Unis
Fabricants ou fournisseurs de capteurs de PM _{2,5} (ou de CN) à faible coût	Canada, Mexique et États-Unis

*D'autres entités pertinentes s'associeront à ces travaux, notamment des organismes, des organisations et des intervenants. Leur participation sera confirmée au cours du processus de choix de collectivités.

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Conclure un partenariat de collaboration avec au moins une collectivité ou une région de chaque pays nord-américain directement touchée par la pollution atmosphérique, et nécessitant des efforts en matière de surveillance de la qualité de l'air et d'atténuation des émissions.
Activité 1 Budget : 560 000 \$ CA	Création de partenariats avec des collectivités choisies, au moins une par pays, qui sont intéressées à la surveillance de la qualité de l'air et à la réduction de la pollution atmosphérique, ainsi qu'à la détermination des sources d'émissions de PM _{2,5} et de CN, à l'application de stratégies de surveillance et à la fixation de priorités en matière d'atténuation de ces émissions.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation d'au moins trois collectivités nord-américaines (une par pays). - Un plan d'action concertée en matière de surveillance et d'atténuation des émissions de PM_{2,5} et de CN dans ces collectivités. - L'acquisition et le contrôle de la qualité de capteurs à faible ou moyen coût.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	La mobilisation des intervenants concernés dans les collectivités choisies, l'établissement de plans d'action concertée qui définissent les rôles et les responsabilités, et déterminent les objectifs, les sources, les technologies et les priorités en matière de surveillance des taux de PM _{2,5} et de CN.
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<p>Plusieurs campagnes de surveillance de la qualité de l'air à l'aide d'instruments de mesure à faible coût ont eu lieu au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En outre, des établissements universitaires ainsi que des organismes environnementaux nationaux et internationaux ont mené des évaluations de capteurs permettant de mesurer la qualité de l'air. Toutefois, bon nombre de ces évaluations ne tenaient pas compte du CN ou n'avaient pas recours à une approche communautaire. Le présent projet pourrait tirer parti des évaluations de capteurs qu'ont réalisées des organismes environnementaux dans les trois pays, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'<i>EPA Air Sensor Toolbox</i> (Boîte à outils de l'EPA comptant des instruments de mesure de la qualité de l'air) <https://www.epa.gov/air-sensor-toolbox>. - Le <i>WMO Low-Cost Sensor Report</i> (Rapport sur des instruments de mesure à faible coût de l'Organisation météorologique mondiale [OMM]) <https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21508#.YjtiC-rMKUk>.

	<ul style="list-style-type: none"> - Le <i>South Coast AQMD Air Sensor Performance Evaluation Center</i> (Centre d'évaluation du rendement des instruments de mesure de la qualité de l'air dans le district de gestion de la qualité de l'air de la côte sud [AQMD]) <http://www.aqmd.gov/aq-spec>. - L'<i>Assessment of DTS Black Carbon Sensor</i> (Évaluation d'un capteur de carbone noir DTS) <https://www.mdpi.com/1424-8220/18/3/738>. - La <i>Source apportionment of diesel-related contributions to black carbon emissions</i> (Répartition des sources de carburant diesel qui contribuent aux émissions de carbone noir) <https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acs.est.1c03913>. - <i>Making the invisible visible: A guide for mapping hyperlocal air pollution to drive clean air action</i> (Rendre l'invisible visible : Guide de cartographie de la pollution atmosphérique hyperlocale pour susciter des mesures d'assainissement de l'air) de l'<i>Environmental Defence Fund</i> (EDF, Fonds pour la défense de l'environnement) <https://www.edf.org/sites/default/files/content/making-the-invisible-visible.pdf>. - La <i>Tecnología Cívica</i> (Technologie civique), dans le cadre du projet Redspira en Basse-Californie <https://www.redspira.org/index.php/tecnologia>. - Le <i>Red Climatológica y de Calidad del Aire</i> (UACJ, Réseau de climatologie et de qualité de l'air) <http://cathi.uacj.mx/handle/20.500.11961/10898>. - <i>Development and Evaluation of Correction Models for a Low-Cost Fine Particulate Matter Monitor</i> (Élaboration et évaluation de modèles de correction pour un moniteur de particules fines à faible coût) d'Environnement et Changement climatique Canada et de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique <https://amt.copernicus.org/preprints/amt-2021-425/>. 		
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Trois collectivités ou plus (au moins une par pays) participent à des efforts en matière d'amélioration et de surveillance de la qualité de l'air, ainsi que d'atténuation des émissions de CN. 		
Sous-tâche 1.1	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; padding: 5px;"> Choisir et mobiliser des collectivités partenaires (au moins une par pays) intéressées à la surveillance des taux de PM_{2,5} et de CN, et à l'atténuation de leurs émissions. Pour choisir les collectivités, on devra déterminer si elles sont aux prises avec un problème pertinent de qualité de l'air, s'il existe des possibilités concrètes d'améliorer la situation, et si elles pourraient faire </td> <td style="width: 30%; padding: 5px; vertical-align: top;"> Quand : La 1^{re} année. </td> </tr> </table>	Choisir et mobiliser des collectivités partenaires (au moins une par pays) intéressées à la surveillance des taux de PM _{2,5} et de CN, et à l'atténuation de leurs émissions. Pour choisir les collectivités, on devra déterminer si elles sont aux prises avec un problème pertinent de qualité de l'air, s'il existe des possibilités concrètes d'améliorer la situation, et si elles pourraient faire	Quand : La 1 ^{re} année.
Choisir et mobiliser des collectivités partenaires (au moins une par pays) intéressées à la surveillance des taux de PM _{2,5} et de CN, et à l'atténuation de leurs émissions. Pour choisir les collectivités, on devra déterminer si elles sont aux prises avec un problème pertinent de qualité de l'air, s'il existe des possibilités concrètes d'améliorer la situation, et si elles pourraient faire	Quand : La 1 ^{re} année.		

	l'objet d'une étude de cas. Des études de cas similaires et les pratiques exemplaires seront prises en considération pendant la phase de mise en œuvre. On tiendra également compte de la disponibilité d'infrastructures appropriées et de la participation de partenaires communautaires (milieu universitaire, autorités locales, ONG) afin d'appuyer la continuité du projet et les possibilités de soutenir ou de compléter des projets locaux en cours relatifs à la qualité de l'air, ce qui permettra de mesurer les répercussions des mesures d'atténuation pendant la durée du projet.	
Sous-tâche 1.2	Rassembler des représentants et des spécialistes des collectivités des trois pays au sein d'un comité technique en vue : a) de fixer des objectifs de surveillance; b) d'établir des priorités à l'égard des sources d'émissions de PM _{2,5} et de CN; c) de dresser un plan de surveillance; d) de discuter de stratégies d'atténuation applicables.	Quand : La 1 ^{re} année.
Sous-tâche 1.3	Évaluer des technologies de mesure des taux de PM _{2,5} et de CN ainsi que des mécanismes de communication des données fournies par les capteurs, et choisir les plus appropriés pour chaque collectivité.	Quand : La 1 ^{re} année.
Sous-tâche 1.4	Acquérir des capteurs de PM _{2,5} et de CN, et mettre à jour le plan d'action concertée en fonction de la technologie de captage choisie.	Quand : La 1 ^{re} année.
OBJECTIF 2	Mise en œuvre d'activités de surveillance, de documentation et d'atténuation des taux d'émissions de PM_{2,5} et de CN.	
Activité 2 Budget : 360 000 \$ CA	Élaboration et mise en œuvre d'un programme communautaire d'amélioration de la qualité de l'air.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan de surveillance et de renforcement des capacités aux fins de mise en œuvre. - Des données spatiales et temporelles appropriées sur les taux de PM_{2,5} et de CN dans chaque collectivité. - La communication dans un rapport des résultats et des stratégies d'atténuation concertées. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les données sur les taux de PM _{2,5} et de CN et les principales sources d'émissions sont à la disposition des collectivités et des décideurs. Les collectivités partenaires sont en mesure d'entreprendre la surveillance et d'appliquer une série de stratégies d'atténuation éventuelles.	

Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	S.O.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Au moins trois collectivités nord-américaines disposent de données sur la qualité de l'air et d'informations sur les taux d'exposition éventuels afin d'éclairer l'application de stratégies d'atténuation des émissions de PM _{2,5} et de CN.	
Sous-tâche 2.1	Élaborer un plan de surveillance et de renforcement des capacités en fonction de la technologie choisie, et en collaboration avec le comité technique et les partenaires de chaque pays.	Quand : La 1 ^{re} année.
Sous-tâche 2.2	Installer des capteurs de PM _{2,5} et de CN pour mesurer les taux d'émissions, et recueillir des données au cours d'une période définie en fonction des priorités à l'égard des sources d'émissions dans les trois collectivités. Assurer un étalonnage approprié des capteurs avec des moniteurs de référence, et mettre en place un mécanisme de communication des données.	Quand : La 2 ^e année.
Sous-tâche 2.3	Élaborer et appliquer des stratégies d'atténuation de la pollution.	Quand : Les 2 ^e et 3 ^e années.
Sous-tâche 2.4	Évaluer et diffuser les résultats et les effets des stratégies d'atténuation des émissions à l'aide de la surveillance de la qualité de l'air dans chaque collectivité.	Quand : La 3 ^e année.
OBJECTIF 3	Communiquer les expériences vécues dans le cadre de la participation des collectivités à la surveillance des émissions de PM_{2,5} et de CN, et à l'atténuation des sources d'émissions.	
Activité 3 Budget : 80 000 \$ CA	Diffusion et publication des résultats et des documents d'orientation du projet, et de recommandations.	
Réalisations	- La publication des résultats et des documents d'orientation du projet.	

Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les informations publiées font part des expériences vécues aux trois endroits, permettent la communication et le transfert de connaissances à d'autres collectivités quant aux étapes du projet, et proposent des manières de surveiller la mauvaise qualité de l'air ambiant et d'y remédier.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Le rapport se fondera sur les résultats et la documentation découlant de la mise en œuvre des activités précédentes dans les trois collectivités.	
Cible (d'ici la fin du projet)	- La compilation de l'évaluation finale expose les résultats et les méthodes de mobilisation des collectivités selon les plans de surveillance de la qualité de l'air et d'atténuation des émissions.	
Sous-tâche 3.1	Compiler les résultats des projets mis en œuvre dans les collectivités, ainsi que les leçons retenues, et élaborer et publier un document d'orientation et de recommandations.	Quand : La 3 ^e année.

12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effet escompté (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
Au début de 2025, au moins trois collectivités (une par pays), qui ne surveillaient pas la qualité de l'air auparavant, pourront mesurer la qualité de l'air ambiant et accéder aux données connexes ainsi qu'aux informations sur les sources potentielles de pollution.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation participative du degré de mobilisation des collectivités (indice établi au moyen d'une enquête). • Accès aux données de surveillance (suivi exercé au moyen d'une plateforme Web ou de campagnes de diffusion des données). • Portée de la surveillance (zone de surveillance efficace).
L'ampleur spatiale et temporelle des émissions de PM _{2,5} et de CN dans chaque collectivité est déterminée, et des stratégies d'atténuation des émissions sont en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Application de stratégies d'atténuation.
La qualité de l'air est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de surveillance de la qualité de l'air ambiant confirment son amélioration.
Les résultats du projet fournissent des exemples fructueux de pratiques exemplaires en matière de surveillance de la	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités entreprennent de semblables campagnes.

qualité de l'air dans les collectivités.	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation de l'utilité des informations (au moyen d'une enquête). <p>* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.</p>
--	---

**D'autres mesures de rendement seront déterminées dans le plan de surveillance de chaque collectivité (sous-tâche 2.1).*

Gestion des engins de pêche fantômes en Amérique du Nord

1. **Durée du projet : de décembre 2022 à décembre 2025 (36 mois)**
2. **Budget : 1 000 000 \$ CA**
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Les engins de pêche fantômes sont considérés comme « le type de débris marins le plus nuisible »¹. Ils sont généralement causés par un temps violent, l'accrochage d'éléments naturels, d'autres engins ou objets, des interactions avec des navires ou, plus rarement, un rejet intentionnel. À l'échelle mondiale, au moins 640 000 tonnes d'engins de pêche qui sont abandonnés, perdus ou rejetés (EPAPR) chaque année dans les océans nuisent à la vie dans le milieu marin, réduisent les stocks de poissons et ont des répercussions sur les moyens de subsistance.

La *Global Ghost Gear Initiative* (GGGI, Projet mondial de gestion des engins de pêche fantômes) constitue la plus importante alliance intersectorielle vouée à la résolution de ce problème, et comporte trois objectifs principaux : améliorer la salubrité des écosystèmes marins, préserver la santé humaine et les moyens de subsistance, et protéger la vie dans le milieu marin. La GGGI a pour but de recueillir des données probantes, de définir des pratiques exemplaires, d'éclairer les politiques, et de trouver et de reproduire des solutions par l'intermédiaire d'un groupe diversifié de participants issus de l'industrie de la pêche, du secteur privé, du milieu universitaire, de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis adhèrent tous à la GGGI qu'ils reconnaissent comme une partenaire essentielle afin de pouvoir arriver à réduire, à récupérer et à éliminer les engins de pêche fantômes.

Dans le cadre de ce projet, les trois pays collaboreront avec les membres de la GGGI afin de déterminer quelles sont les activités prioritaires. Il pourrait s'agir de récupération d'engins de pêche fantômes dans des régions géographiques de haute priorité, telles que des zones connues qui présentent un risque élevé de perte d'engins de pêche, identifiées grâce à la cartographie fondamentales des points névralgiques, ou des zones d'activités de pêche antérieure ou actuelle connues pour être fréquentées ou utilisées comme voies migratoires par des espèces en péril. Le projet pourrait également soutenir une meilleure facilitation des activités de récupération dans une zone transfrontalière par chaque pays selon sa circonscription territoriale, en respectant les réglementations

¹ Voir <<https://www.ghostgear.org/>>.

locales pertinentes et sous le contrôle des autorités fédérales, telles que la région frontalière du golfe du Mexique qui chevauche le Mexique et les États-Unis, ou celle de l'estuaire de la rivière Tijuana, car elles constituent des points névralgiques en ce qui concerne la perte de casiers à crabes. Afin d'améliorer la gestion des engins de pêche en fin de vie utile, qui représente un aspect essentiel pour veiller à ce que les engins ne soient ni jetés ni laissés dans le milieu marin après leur utilisation, le projet pourrait soutenir des recherches sur place portant sur la quantité et la rotation des engins dans le contexte de certains types de pêche, et contribuer à combler les lacunes dans les connaissances afin de faire progresser le recyclage des engins en fin de vie utile.

Le projet permettra d'établir des relations et de favoriser le dialogue entre les décideurs politiques et les pêcheurs sur le continent, mais aussi de distinguer les défis et les limites des capacités, et de renforcer la sensibilisation aux EPAPR dans l'industrie de la pêche. Cela signifie qu'il contribuera à réduire et à récupérer des EPAPR, à élaborer des protocoles et des stratégies d'application de pratiques exemplaires relativement aux EPAPR dans le secteur des pêches, à renforcer la compréhension et la collaboration au sein de l'industrie de la pêche, à cerner les lacunes dans les connaissances et les données, et à soutenir la gestion responsable des engins de pêche en fin de vie utile dans les collectivités de pêcheurs des zones côtières.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Le projet vise à mobiliser activement les divers intervenants qui sont touchés par les problèmes que suscitent les engins de pêche fantômes, car ils peuvent contribuer à réduire leur quantité, et ce, en abordant le cycle des engins fantômes à partir de différents points d'accès afin de pouvoir trouver des solutions plus efficaces en recourant à une participation inclusive.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Le projet renforcera la coopération en offrant des possibilités ciblées d'échanges de connaissances et de compétences spécialisées entre les trois pays, ce qui permettra de cerner et d'élaborer des pratiques exemplaires applicables à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le projet créera également un nouvel espace de travail en vue de déployer des efforts concertés et coordonnés de réduction

des engins de pêche fantômes dans les zones transfrontalières, en protégeant et en mettant à profit les investissements nationaux dans ces zones.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Le projet donnera lieu à une collaboration avec la GGGI, la partenaire principale dans le cadre de sa mise en œuvre, en tenant compte du fait qu'il s'agit de la manière la plus efficace et la plus fructueuse d'intervenir de manière coordonnée et non redondante, et de tirer parti des connaissances, des compétences spécialisées et de l'expérience acquises dans le déploiement d'efforts de réduction des engins de pêche fantômes.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Le projet mobilisera des collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations si elles font partie des collectivités locales choisies prioritairement en vue de travaux sur place, mais il n'est pas censé cibler spécifiquement ces collectivités.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet mobilisera les membres de la GGGI, la partenaire principale, et visera à favoriser le dialogue entre les décideurs politiques et les pêcheurs, ainsi que la conclusion de partenariats entre l'industrie de la pêche, les collectivités côtières, les organisations non gouvernementales, les organismes de gestion des déchets et tous les ordres de gouvernement afin de réduire les engins de pêche fantômes.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organisme ou organisation responsable	Pays
<i>Global Ghost Gear Initiative</i> (GGGI , Projet mondial de gestion des engins de pêche fantômes)	Projet international auquel participent le Canada, le Mexique et les États-Unis.
Ministère des Pêches et des Océans	Canada
<i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale)	États-Unis

Comisión Intersecretarial para el Manejo Sustentable de Mares y Costas (CIMARES, Commission interministérielle pour la gestion durable des mers et des côtes), à l'adresse < https://digaohm.semar.gob.mx/CIMARES.html >.	Mexique
---	---------

Autres organismes ou personnes (le cas échéant)	Pays
Des ONG, notamment <i>Pesca ABC</i> , <i>Sistema Pronatura</i> et le <i>Manta Caribbean Project</i> .	Mexique
L'industrie de la pêche dans des zones choisies aux fins de récupération et de mobilisation.	
Des collectivités et des organisations qui participent à la cartographie des points névralgiques relatifs aux engins de pêche fantômes et à la récupération de ces engins.	

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Prévenir les EPAPR dans les collectivités locales.
Activité 1.1 Budget 91 400 \$ CA	Favoriser les pratiques exemplaires et responsables afin de prévenir la perte d'engins de pêche.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • La tenue d'ateliers visant à mobiliser les collectivités et à diffuser des renseignements relatifs au <i>Best Practice Framework for the Management of Fishing Gear</i> (C-BPF, Cadre de pratiques exemplaires en matière de gestion des engins de pêche). • La coordination de la diffusion de lettres d'appui et de publications dans les médias sociaux, et/ou la participation à des tribunes en vue de soutenir des projets législatifs nationaux à caractère stratégique qui s'alignent sur la prévention, la réduction et/ou la remise en état des EPAPR, et y contribuent directement au Mexique, et qui rassemblent différents groupes. Les besoins seront déterminés au moyen d'une analyse juridique (sous-tâche 2.1).
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation de groupes, de régions ou de collectivités leur permet de participer activement à la réduction des EPAPR sur le plan local.

Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> La GGGI a mobilisé deux régions (le nord-ouest du Mexique et la péninsule du Yucatán) en vue de la réduction des EPAPR (en date de juillet 2022). 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Trois nouveaux groupes, régions ou collectivités du Mexique ont participé à la réduction des EPAPR. 	
Sous-tâche 1.1.1	<p>Soutenir la coordination d'activités de sensibilisation à la prévention, à la réduction et/ou à la remise en état des engins de pêche fantômes au moyen de tactiques de communication qui comprennent, notamment, des lettres d'appui, des publications dans les médias sociaux et/ou la participation à des tribunes en vue de soutenir des projets législatifs nationaux à caractère stratégique qui s'alignent sur la prévention, la réduction et/ou la remise en état des EPAPR, et y contribuent directement au Mexique.</p>	Quand : la 1^{re} année.
Sous-tâche 1.1.2	<p>Animer des ateliers théoriques et pratiques en vue d'offrir une formation portant sur les pratiques exemplaires à des petits groupes de pêcheurs, à des coopératives et à des sociétés privées verticalement intégrées au Mexique, afin de favoriser des changements dans leur chaîne d'approvisionnement jusqu'au niveau des pêcheurs.</p>	Quand : les 1^{re} et 2^e années.
Activité 1.2 Budget 72 310 \$ CA	Élaborer des documents de soutien en vue de la mise en œuvre de pratiques exemplaires relatives aux EPAPR.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de protocoles de retrait des engins de pêche destinés à des régions précises du Mexique. L'élaboration de lignes directrices, de pratiques exemplaires, de documents faisant état d'enseignements tirés de l'expérience et d'autres documents de soutien trilingues (notamment : des exigences relatives à la gestion des engins de pêche au cours de leur cycle de vie utile, les coûts et les possibilités, des protocoles, des stratégies visant à soutenir la mise en œuvre, un modèle prédictif indiquant les zones de perte ou d'accumulation d'engins de pêche dans les eaux marines des côtes du Pacifique et de l'Atlantique au Mexique, ainsi que du matériel organisationnel de la GGGI, notamment des documents de deux pages, des rapports annuels et des vidéos relatives aux EPAPR). 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités et les intervenants disposent de documents (y compris en espagnol) qui les guident dans la réduction des EPAPR. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> Certains documents de soutien relatifs aux pratiques exemplaires en matière de gestion des engins de pêche, le modèle prédictif indiquant la présence d'engins de pêche fantômes au Mexique et les documents de promotion de la GGGI, tels que des rapports annuels ou des documents de deux pages rédigés en anglais, tandis que d'autres le sont en espagnol ou à la fois en anglais et en espagnol (p. ex. le plan d'action national du Mexique relatif aux engins de pêche fantômes). 	

Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Tous les documents relevant de la GGGI qui s'appliquent à la mise en œuvre du <i>North American Net Collection Initiative</i> (NANCI, Projet nord-américain de collecte de filets de pêche) au Canada, au Mexique et aux États-Unis sont bilingues ou trilingues, s'il y a lieu. Des documents supplémentaires de renforcement des capacités sont élaborés. 	
Sous-tâche 1.2.1	Établir un protocole de retrait des engins de pêche fantômes des eaux mexicaines dans chaque région concernée, en fonction d'autres protocoles analogues établis par la GGGI.	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 1.2.2	Traduire, de l'espagnol à l'anglais ou de l'anglais à l'espagnol, une série de documents essentiels afin d'assurer la compréhension et la connaissance des renseignements relatifs à la prévention, à la réduction et à la remise en état des engins de pêche fantômes. Des documents, dont le modèle prédictif indiquant les zones de perte ou d'accumulation d'engins de pêche dans les eaux marines des côtes du Pacifique et de l'Atlantique au Mexique, ainsi que du matériel organisationnel de la GGGI, notamment des documents de deux pages, des rapports annuels et des vidéos relatives aux EPAPR.	Quand : les 1^{re}, 2^e et 3^e années.
Activité 1.3 Budget 312 375 \$ CA	Mettre à l'essai une nouvelle technologie immédiatement commercialisable en vue de réduire les engins de pêche fantômes et leurs répercussions.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> La fourniture de dispositifs technologiques à certains groupes. Une formation destinée aux pêcheurs et aux autorités concernant l'application de technologies. Des données relatives à l'efficacité des technologies de localisation des engins de pêche et à l'efficacité de techniques de pêche visant à réduire les dommages. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> Les pêcheurs et les autorités utilisent les technologies. Le transfert de technologies et le renforcement de la capacité d'utiliser de nouveaux engins de pêche. La réduction de la perte d'engins de pêche et la facilité de récupérer ces engins. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> Des technologies limitées relatives à la perte d'engins de pêche sont actuellement appliquées dans les pêches mexicaines. Aucune technologie de marquage de filets maillants n'est opérationnelle dans les pêches canadiennes. 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Trois technologies relatives aux engins de pêche sont mises à l'essai dans le contexte de la pêche avec des casiers, des pièges, des filets maillants et des dispositifs de concentration des poissons (DCP). Des technologies relatives aux engins de pêche sont mises à l'essai dans deux aires marines protégées (AMP) du Mexique. Diverses technologies de marquage de filets maillants (nombre de technologies à déterminer) sont mises à l'essai dans le cadre d'une pêche pilote au Canada. 	

Sous-tâche 1.3.1	Choisir, acquérir et mettre en œuvre des technologies en vue d’essais pilotes, et convenir d’une approche à l’égard de ces essais en collaboration avec des partenaires éventuels, tels que des pêcheurs, des groupes de pêcheurs et/ou les autorités des pêches (<i>Instituto Nacional de Pesca</i> [INAPESCA], Institut national des pêches) qui souhaitent mettre à l’essai des technologies en vue de sécuriser les engins de pêche, de façon à réduire les pertes financières et à protéger la faune sous-marine.	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 1.3.2	Animer un atelier de formation et mener des essais relatifs aux engins de pêche au Mexique en collaboration avec des partenaires éventuels, tels que des pêcheurs, des groupes de pêcheurs et/ou les autorités des pêches (INAPESCA), afin de renforcer la capacité de mettre en œuvre le cadre C-BPF et de nouvelles technologies de suivi et de marquage des engins de pêche (des bouées intelligentes [ResqUnit, Satlink, Blue Ocean Gear et CLS]).	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 1.3.3	Effectuer des essais d’engins de pêche et de nouvelles technologies de marquage des filets maillants dans les pêches canadiennes (technologies à déterminer).	Quand : la 3^e année.
OBJECTIF 2	Retirer les EPAPR des eaux d’Amérique du Nord.	
Activité 2.1 Budget 56 760 \$ CA	Soutenir la récupération des engins de pêche dans les zones prioritaires.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers portant sur le retrait des engins de pêche fantômes et le protocole connexe. • Des activités de récupération d’engins de pêche dans certaines zones des eaux mexicaines. • Des cartes à jour indiquant les points névralgiques relatifs aux engins de pêche fantômes au Mexique. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de la menace immédiate que présentent les engins de pêche fantômes dans les eaux mexicaines. • Des efforts en collaboration sont déployés afin de récupérer des engins de pêche dans des zones transfrontalières. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • La cartographie des points névralgiques sur les côtes du Pacifique et de l’Atlantique au Mexique est disponible (indiquant l’accumulation d’engins en date d’août 2022), mais aucune donnée n’est disponible en ce qui concerne les autres eaux nord-américaines. • La récupération a lieu dans les zones transfrontalières uniquement dans le cadre d’efforts nationaux. 	
Cible (d’ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation destinée à un groupe d’intervenants de plusieurs secteurs en matière de retrait d’engins de pêche fantômes au Mexique. • La réalisation d’au moins deux exercices de retrait d’engins de pêche fantômes au Mexique. • La cartographie à jour des points névralgiques au Mexique. 	

Sous-tâche 2.1.1	Déterminer deux zones prioritaires en vue de travaux de récupération et organiser des ateliers de formation multipartites en matière de retrait d'engins de pêche fantômes qui se fondent sur les protocoles connexes (voir la sous-tâche 1.2.1). Le choix des emplacements reposera sur la cartographie des points névralgiques et le modèle prédictif indiquant les zones de perte ou d'accumulation d'engins de pêche dans les eaux marines des côtes du Pacifique et de l'Atlantique au Mexique.	Quand : les 2^e et 3^e années.
Sous-tâche 2.1.2	Mener des travaux de récupération dans les deux zones mexicaines prioritaires mentionnées à la sous-tâche 2.1.1.	Quand : les 2^e et 3^e années.
Sous-tâche 2.1.3	Recueillir des données en vue d'établir une carte indiquant les points névralgiques et mettre à jour le modèle prédictif.	Quand : la 3^e année.
OBJECTIF 3	Renforcer les connaissances en vue d'éclairer et d'améliorer la collecte, l'élimination et le recyclage des engins de pêche en fin de vie utile en Amérique du Nord.	
Activité 3.1 Budget 345 395 \$ CA	Effectuer une analyse coûts-avantages afin de connaître les possibilités de gestion des engins de pêche en fin de vie utile au Canada, au Mexique et aux États-Unis.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux ports et de nouvelles collectivités et entreprises fournissent des engins de pêche dans le cadre du Projet nord-américain de collecte de filets de pêche (NANCI) à l'échelle de l'Amérique du Nord. • Un point supplémentaire de collecte de filets de pêche en fin de vie utile ailleurs que dans le nord-ouest du Mexique, et installation de « bacs » de collecte supplémentaires à d'autres endroits au Mexique. • Une nouvelle collaboration avec un partenaire mexicain local aux fins du recyclage de matières autres que le nylon et le poly(phénylène éther) (PPE). • L'analyse des questions portant sur engins de pêche en fin de vie utile dans les zones géographiques nord-américaines choisies dans le cadre du projet, et formulation de recommandations quant aux possibilités de mieux gérer les engins en fin de vie utile en tenant compte des conditions locales, etc. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance de la question des engins de pêche en fin de vie utile et des obstacles à l'adoption d'approches plus durables à l'égard de la gestion de ces engins rendus en fin de vie utile en Amérique du Nord. • Une meilleure capacité d'aborder la gestion des engins de pêche en fin de vie utile et des engins de pêche fantômes. • Un recyclage amélioré et accru des engins de pêche dans les emplacements choisis. • Un nombre accru de collectivités et d'entreprises participe au projet NANCI. • La détermination de possibilités de recyclage des engins de pêche en fin de vie utile sur le continent nord-américain. 	

Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables du projet NANCI, dont les activités sont concentrées en Baja California, au Mexique, et en Californie, aux États-Unis, ont établi un centre à Ensenada, au Mexique, en vue de collecter et de prétraiter les filets de pêche en fin de vie utile dans le nord-ouest du Mexique (en date de juin 2022). • La GGGI collabore avec l'organisme Bureo, qui utilise un procédé de traitement exclusif des filets de pêche à son installation d'Oxnard, en Californie, ne peut actuellement traiter que des matériaux multifilaments. La plupart des membres de l'industrie de la pêche à petite échelle au Mexique utilisent des maillages monofilaments. 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre accru de points de collecte de filets et/ou de centres de prétraitement. • La collaboration de la GGGI avec au moins une nouvelle entreprise de recyclage de matériaux monofilaments. • Une étude de recherche portant sur la gestion des engins de pêche en fin de vie utile en Amérique du Nord. 	
Sous-tâche 3.1.1	Mener une étude portant sur les possibilités d'améliorer l'élimination des engins de pêche, en particulier le recyclage des engins en Amérique du Nord (<i>choisir quelques emplacements en vue de la collecte de données et de renseignements relatifs au type d'engins de pêche, à la rotation des engins et à leur quantité en fin de vie utile générée par certaines pêcheries ou certains ports</i>).	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 3.1.2	En collaboration avec l'organisme Bureo, établir un point supplémentaire de collecte de filets de pêche en fin de vie utile ailleurs que dans le nord-ouest du Mexique, et installer des « bacs » de collecte dans d'autres régions.	Quand : la 3^e année.
Sous-tâche 3.1.3	Envisager de conclure de nouveaux partenariats avec des entreprises qui recyclent d'autres matériaux de filets de pêche afin d'élargir l'éventail de partenaires en matière de recyclage.	Quand : la 3^e année.
OBJECTIF 4	Diffuser les connaissances acquises au cours de travaux concertés.	
Activité 4.1 Budget 121 760 \$ CA	Activités de diffusion visant à présenter les résultats du projet.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Activités visant à informer les partenaires et à mobiliser de nouveaux publics. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Un accroissement de la communication et de la collaboration en vue de résoudre le problème des EPAPR en Amérique du Nord. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables du projet NANCI ont publié deux blogues et participé à un festival régional (en date de juin 2022). 	

Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Le projet NANJI a été présenté dans le cadre d'au moins trois activités (une par année). 	
Sous-tâche 4.1.1	Élaborer du matériel de communication en vue de la participation à des conférences, à des festivals ou à des congrès, afin de faire connaître les activités du projet NANJI et de la CCE, et de soutenir la participation à des activités ciblées.	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 4.1.2	Organiser une activité virtuelle portant sur les résultats du projet et les enseignements tirés de sa mise en œuvre.	Quand : la 3^e année.

12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés (échéance)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*	
D'ici 2025	Des travaux de récupération dans certaines zones transfrontalières seront mis en œuvre dans le cadre d'interventions concertées.	
D'ici 2028	La cartographie des points névralgiques montrera une nette diminution de ces points et de la quantité d'engins de pêche à ces endroits.	
D'ici 2030	Les petites collectivités de pêcheurs sur le continent nord-américain disposeront d'options de collecte et de recyclage ou de réutilisation des engins de pêche en fin de vie utile, ce qui contribuera à l'avènement d'une économie circulaire.	
	* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.	